

Y a t'il des frais d'huissier pour une facture impayée ?

Par riko, le 29/11/2011 à 15:24

Bonjour,ma compagne et moi avons versé 1200 euros de cautions pour un studio dont le loyer s'élevait a 600 euros + 80 euros de charges. en mai nous quittons ce studio et la on nous présente une facture d'eau avoisinant les 3000 euros pour 1 an et demi !. les 1200 euros de charges nous passent sous le nez , les charges ne couvrant pas l'eau, et on nous réclame encore 800 euros que nous refusons de payer.

ma question est la suivante : si nous recevons une lettre d'huissier est-ce qu'en plus des 800 euros, des frais d'huissiers s'y ajouterons ?

Par cocotte1003, le 29/11/2011 à 16:31

Bonjour, tres certainement oui. Mais il y a un sérieux problème dans la note d'eau, vous avez eu une fuite quelque part, un compteur endommagé ou quelqu'un qui s'est branché apres votre compteur. Il faut demander à votre bailleur un justificatif de cette note, cordialement

Par riko, le 29/11/2011 à 17:51

merci cocotte1003 pour cette réponse rapide, nous allons demander un justificatif en espérant trouver le problème et me rendrai de nouveau sur ce site.